

Les éoliennes accusées de tuer les chauves-souris

Selon huit associations de protection de l'environnement du Grand Ouest, il y a urgence à agir. Elles réclament davantage d'obligations pour l'industrie de l'éolien terrestre.

La mobilisation

Les éoliennes seront-elles responsables de la disparition « à court ou moyen terme » de la noctule commune, cette espèce répandue de chauve-souris ? C'est ce qu'assurent les associations France nature environnement, Bretagne vivante, Agir pour la biodiversité (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie), les groupes mammalogiques bretons et normands et Chiroptères des Pays de la Loire.

Alors que l'État veut mettre le turbo sur le développement de l'éolien terrestre et recensant les zones favorables à l'implantation de parcs, ces huit associations de protection de l'environnement demandent à la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, de prendre des mesures de sauvegarde des chau-

ves-souris. Elles réclament notamment un bridage plus important (l'arrêt) des éoliennes, l'obligation pour tous les parcs de l'obtention de dérogation de destruction d'espèces protégées et l'interdiction des éoliennes à faible garde au sol (distance entre le bas des pales et la terre), inférieures à trente mètres de haut.

5 000 chauves-souris tuées en Loire-Atlantique

Pour ces associations de protection, il y a urgence. Une synthèse des études de suivi de mortalité réalisées dans les parcs éoliens de Loire-Atlantique met en évidence la mort de cinq mille chauves-souris (et onze espèces) en dix ans. Les petits mammifères ne résisteraient pas aux collisions avec les ailes des éoliennes et à la forte modification de pression

autour des pales en mouvement.

Principales victimes de cette hécatombe ? La pipistrelle et la noctule commune, une espèce classée vulnérable sur la liste rouge des espèces menacées en France. « 650 d'entre elles ont été tuées en dix ans par les éoliennes ligériennes alors que la population départementale connue n'atteint que 450 individus », font valoir les associations.

Pourtant « favorables au développement des énergies renouvelables », elles sont d'autant plus inquiètes qu'elles jugent les éoliennes nouvelle génération encore plus meurtrières pour les chauves-souris. Sur ces nouvelles machines, la garde au sol est beaucoup plus faible, de l'ordre de dix mètres.

Après les espèces de haut vol (comme la noctule commune), « la

quasi-totalité des espèces de chauves-souris pourrait, du coup, être concernée par les collisions », s'alarment les associations, qui s'appuient sur les premiers cas de mortalité de murin de Natterer recensés dans les parcs ligériens. « Ce que l'on fait aujourd'hui, notamment en termes de bridage d'éoliennes, n'est pas suffisant, indique Thomas Le Campion, du Groupe mammalogique breton. Il faudrait que ce soit systématiquement de la durée de bridage d'une éolienne pèse directement sur la rentabilité d'un parc. Certaines de nos demandes vont sûrement gêner les objectifs de l'État, mais l'éolien est une énergie censée être propre et vertueuse. Il ne faudrait pas que ce soit au détriment de la biodiversité. »

Laetitia JACQ-GALDEANO.